



Département du CALVADOS

Arrondissement de BAYEUX

**MAIRIE DE LINGEVRES**

6, Place du Souvenir

**14250 – LINGEVRES**

Tél : 0231808729

[mairie.lingeuvres@wanadoo.fr](mailto:mairie.lingeuvres@wanadoo.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LINGEVRES (14250)**

**SÉANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025**

Date de convocation : 13 novembre 2025

Date de publication : 13 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 2

Votants : 9

Pouvoir : 2

L'an deux mille vingt cinq, le vendredi vingt-et-un novembre, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Lingeuvres, sous la présidence de Madame CROCOMO Christelle, Maire.

**Étaient présents** : Madame Christelle CROCOMO (Maire), Madame Véronique PHILOTÉE (1ère adjointe), Monsieur Philippe BLAISE (2ème adjoint), Madame Michèle PROFICHET, Madame Nicole AUBLET, Monsieur Guillaume VOISIN, Monsieur Marc LESAGE

**Absents excusés** : Madame Nathalie BAUWENS et Monsieur Franck LETELLIER.

**Pouvoirs** : Madame Nathalie BAUWENS donne son pouvoir à Madame Christelle CROCOMO et Monsieur Franck LETELLIER donne son pouvoir à Madame Michèle PROFICHET.

**Secrétaire de séance** : Madame PHILOTÉE Véronique.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 heures 30 minutes.

**SEANCE ORDINAIRE**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2025
2. Délibération : Modification des statuts de Seulles Terre et Mer pour le transfert de la compétence assainissement collectif
3. Délibération : Recensement de la population 2026 – Recrutement d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur
4. Délibération : SDEC – Effacement du réseau de télécommunication en coordination avec le renforcement du réseau électrique « BT Haye »
5. Questions et informations diverses

**1) Approbation du procès verbal du 17 octobre 2025 :**

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 17 octobre 2025. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2) Délibération : Modification des statuts de Seulles Terre et Mer pour le transfert de la compétence assainissement collectif :** (délibération n° 2025/11/459)

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),
- Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
- Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (dite loi Engagement et Proximité),
- Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS),
- Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16,
- Vu les statuts de la communauté de communes Seulles Terre et Mer,
- Vu l'étude de gouvernance réalisée par le cabinet SICEE,
- Vu la délibération n°DEL2025-050 du conseil communautaire du 24 septembre 2025.

Madame le Maire présente le projet de modification des statuts de la communauté de communes ayant pour objet le transfert de la compétence « assainissement collectif ». Elle rappelle que conformément à la délibération du conseil communautaire, la communauté de communes s'est engagée à passer une convention de délégation de service temporaire avec les syndicats infra communautaires.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,**

**VOTE** la modification statutaire pour intégrer la compétence « assainissement collectif » au titre de la compétence facultative « assainissement ».

**AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires.**

**3) Délibération : Recensement de la population 2026 – Recrutement d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur :** (délibération n° 2025/11/460)

Vu le Code général des collectivités locales,  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,  
Vu le décret n° 2017-732 du 3 mai 2007 modifiant l'annexe au décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et un agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui se dérouleront dans la commune du 15 janvier 2026 au 21 février 2026,

Il a été proposé de désigner Madame Audrey HERLIN, rédacteur territorial, coordinateur d'enquête et agent recenseur. Madame le Maire informe l'assemblée que la collectivité bénéficie d'une dotation forfaitaire de l'INSEE en contrepartie de la charge de la campagne de recensement de la population, le montant de cette dotation étant de 813 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,**

**DECIDE** de désigner Madame Audrey HERLIN, rédacteur territorial, coordinateur de l'enquête INSEE et agent recenseur, rémunérée par un forfait d'un montant de 900 €.

**4) Délibération : SDEC – Effacement du réseau de télécommunication en coordination avec le renforcement du réseau électrique « BT Haye » :** (délibération n° 2025/11/462, annule et remplace n°2025/11/461)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement du réseau de télécommunication en coordination avec

le renforcement du réseau électrique, cité en objet,

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 60 000,00 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de télécommunication est de 50 %.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 30 000,00 € selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter le SDEC ENERGIE pour établir une demande de subvention au titre de l'APCR+ auprès du Département.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,**

**CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

**SOLLICITE** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages de l'environnement,

**SOUHAITE** le début des travaux pour le premier trimestre de l'année 2026,

**PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,

**S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

**DECIDE** du paiement de sa participation, soit en section fonctionnement,

**S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,

**PREND NOTE** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

**S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 500 €,

**AUTORISE** le SDEC ENERGIE à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'APCR+,

**SOLLICITE** une subvention APCR+ annuelle au Département pour ce projet,

**PREND NOTE** que, lors de l'établissement du décompte général définitif, le service Finances du SDEC ENERGIE établira plusieurs opérations comptables :

1. Émissions de titres de recette correspondant à la participation communale globale,
2. Émission d'un mandat correspondant au reversement de la subvention APCR+, sous réserve de l'acceptation du Conseil Départemental.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes nécessaires à l'application de la présente délibération,

**PREND NOTE** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

**5) Questions et informations diverses :**

Suite à la limitation de vitesse de la rue des Pâturages, le conseil municipal souhaite ajouter d'autres mesures concernant la sécurisation des voiries communales :

- Pose d'un stop sur la petite route Rue du Pont Castel et du Pont Saint Esprit
- Pose d'une priorité à droite rue du Pont Castel avec la rue de l'Orme au gras
- Pose d'une priorité à droite rue du Pont Castel avec la rue de la Haye

Un arrêté municipal sera rédigé ultérieurement.

L'assemblée délibérante a choisi de repeindre les murs de la salle de réunion de la mairie en gris. Elle a également fixé la date du goûter de Noël au 06 décembre 2025 avec la participation de Monsieur Patrice LeLéger pour porter le déguisement de Père Noël.

Madame le Maire informe que Madame Halley a demandé la pose d'une clôture pour protéger l'accès de sa mare.

La clôture du Square du Lavoir est abîmée. Des devis seront présentés prochainement pour l'achat d'une clôture en bois et en béton.

Monsieur Philippe BLAISE informe l'assemblée que les tarifs 2026 du paysagiste restent identiques à 2025.

Concernant la salle polyvalente, un double des clés de la porte arrière de la cuisine doit être effectué. Il faut également installer un indicateur de niveau sur les bouteilles de gaz. A cause d'une fuite au robinet droit de l'évier de la cuisine, un devis auprès d'un plombier sera prochainement présenté. Enfin, le tapis d'entrée de la salle polyvalente doit être changé.

**Séance du 21 novembre 2025 :**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

|                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| CROCOMO Christelle<br>Maire         | PHILOTÉE Véronique<br>1ère Adjointe |
| BLAISE Philippe<br>2ème Adjoint     | LESAGE Marc                         |
| LETELLIER Franck<br>Absent excusé   | VOISIN Guillaume                    |
| AUBLET Nicole                       | PROFICHET Michèle                   |
| BAUWENS Nathalie<br>Absente excusée |                                     |